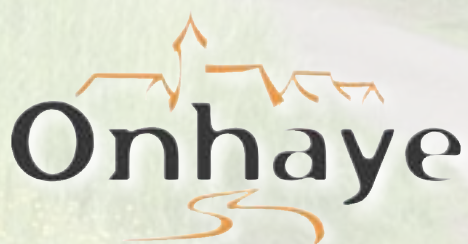


Le P'tit Walhérois

Anthée - Falaën - Gérin - Onhaye - Serville - Sommière - Weillen

Trimestriel
Communal

Juin 2020



Avis aux indépendants
Voir page 2

Photo: Eric Pawlik
Editeur responsable: Administration Communale: Hélène Rouyre
Réalisation et impression: CARP Imprimerie - Philippeville - 071 662 128

ALE

Vous pouvez bénéficier des services d'un prestataire ALE pour réaliser certains travaux (aide au petit entretien de jardin, petits bricolages, garde malade,...).

D'autres services sont aussi accessibles aux associations de l'entité (nettoyage) ainsi qu'aux établissements d'enseignement (surveillance des repas de midi, ...).

Prix modique de **5,95 € de l'heure**. Un chèque ALE correspond à une heure de travail.

L'inscription est totalement gratuite. **N'hésitez pas à nous contacter !!!**

ALE ONHAYE - rue Albert Martin, 3 - 5520 ONHAYE

Permanences : le lundi de 8h30 à 12h - le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

Tél : 082 610 424 - E-mail : ale.onhaye@cpas-onhaye.be



Agence Locale
pour l'Emploi

Etat civil

Ils sont nés : Marius HORGNIERS de Sommière • Adèle CALLENS d'Anthée • Thémis CLAUDE de Falaën
Victor DERMOUIT de Gérin • Victor-Edouard LONCHAY d'Onhaye

Ils nous ont quittés : Norbert VOLVERT d'Onhaye • Josette COPIN de Sommière • Jean STEVAUX de Gérin
Franz MAREE d'Onhaye • Jean-Claude GOBERT d'Onhaye • Arminda DA SILVA PIRES d'Onhaye
Georgette BOUCHAT d'Onhaye • Medhi GEORGES de Gérin • Marguerite HUBESCH de Sommière
Huguette SERU d'Onhaye

Les chats errants, point d'attention et sensibilisation

Depuis plusieurs années, des associations, entre autre la Croix Bleue de Belgique, se mobilisent pour lutter contre la prolifération des chats errants. Leur but est donc de les capturer, de les stériliser mais aussi de les nourrir au sein de leur association, de les soigner et de les identifier pour qu'ils ne soient plus reconnus comme chats errants.

Depuis cette action, de nombreux chats ont déjà été opérés. Mais à l'heure actuelle, nous devons encore faire appel beaucoup trop souvent à leurs services pour cette problématique et pour une raison qui n'est pas anodine. En effet, encore trop de citoyens nourrissent ces chats alors que c'est interdit. Il est évident que le nourrissage

favorise les chats errants à rester sur place et se reproduire, ce qui n'est évidemment pas la solution. De plus, le nourrissage n'est en général pas adapté aux besoins de ces chats.

Même si cela peut attrister certaines personnes, il est important de ne pas nourrir ces chats et de faire appel aux services disponibles. Ils deviendraient alors des chats dits domestiques et seraient à votre charge et non plus à celle des associations.

Merci d'en tenir compte.

Hélène Rouyre,
Echevine du Bien-être animal

Avis à nos indépendants & professions libérales

Nous aimerions recenser l'ensemble des indépendants et professions libérales de notre commune, ceux qui y sont domiciliés mais également ceux qui y exercent.

Le but serait de pouvoir, dans un premier temps, mettre à jour les informations sur notre site internet mais aussi de promouvoir et mettre en évidence le travail de chacun.

Pour ce faire, vous pouvez faire parvenir l'ensemble de vos coordonnées et le titre de votre profession à l'administration communale d'Onhaye à l'attention de Hélène Rouyre (échevinat de la communication) ou via l'adresse mail helene.rouyre@gmail.com D'avance merci pour votre collaboration !

Hélène Rouyre,
Echevine de la communication

Ordre du jour : conseil communal

Le prochain Conseil Communal aura lieu le jeudi 09 juillet à 20h à la salle du Conseil Communal de l'Administration Communale. L'ordre du jour des différents Conseils Communaux est consultable aux valves communales, dans la rubrique événements du site internet www.onhaye.be ou peut être envoyé sur demande à l'adresse suivante : luc.gregoire@commune-onhaye.be. Les procès-verbaux des Conseils communaux sont également consultables sur le site internet de la Commune.

Calendrier des collectes

	Juin	Juillet	Août	Septembre
Sacs bleus PMC	11, 25	9, 23	6, 20	3, 17
Papiers-cartons	2, 30	28	25	22

Ramassage des encombrants :

Les services communaux effectueront le ramassage des encombrants les

**lundis 10 août
et 16 novembre 2020**

Toute personne désirant bénéficier de leur passage est priée de le communiquer par écrit à l'Administration Communale.

La redevance est fixée à 20€ avec un maximum de 2 m³ par ménage.

Sommaire

- Dans ma commune P. 2
- Le mot du Bourgmestre P. 3
- Vie Politique P. 4 à 12
- Culture P. 13
- Environ./Urbanisme P. 14
- Agenda détach. P. 15 à 17
- Vie associative P. 18 et 19
- Travaux P. 20
- Sports P. 21

Nouveau dans votre administration ! L'application e-Guichet



Besoin d'un certificat de nationalité, de vie, de composition de ménage, ... ou d'un extrait de casier judiciaire ?

Vous souhaitez obtenir un extrait de votre acte de mariage ?

Grâce à l'e-Guichet, vos documents administratifs sont disponibles gratuitement, EN LIGNE 24H/24, 7J/7 avec accès sécurisé à partir de votre Smartphone, tablette ou PC via le lien <https://onhaye.e-guichet.be>

Avantages : * Facile * Rapide
* Sécurisé
* Ecologique

Connexion à l'e-Guichet via votre carte d'identité et votre code Pin ou « It's me » pour demander les documents via votre smartphone ou tablette.

**Le prochain
P'tit Walhérois paraîtra
le 18 septembre 2020.**

Vos articles sont à envoyer uniquement à ptitwalherois@commune-onhaye.be

**pour le 28 août 2020
au plus tard**

Chères Walhéroises,
Chers Walhérois,

Depuis plusieurs semaines, la Belgique traverse une crise sanitaire.

Les moments que nous vivons présentent un caractère exceptionnel et historique pour notre génération. Je ne vais pas développer ici une analyse médicale et sanitaire de la situation. Comme je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises depuis l'apparition du coronavirus, je ne suis ni expert ni virologue ! Néanmoins, je souhaite partager quelques observations avec vous.

Premièrement, cette crise n'épargne aucun secteur et aucune sphère de la vie humaine.

Vivre éloigné de ses enfants, petits-enfants, membres de la famille et amis est une épreuve douloureuse pour nombre d'entre nous.

Dans ces circonstances, j'ai une pensée particulière pour les habitants de notre commune touchés par cette maladie.

Deuxièmement, l'impact sur le secteur économique est énorme. Je pense notamment aux indépendants, à l'HORECA et au secteur touristique. Les conséquences se répercuteront à long terme en matière d'emploi. Dans l'adversité, nos indépendants locaux font preuve d'inventivité pour traverser la période. Je vous encourage à les soutenir dans vos achats et vos actes de consommateurs.

Troisièmement, des actions de solidarité naissent aux quatre coins de notre commune depuis le début de la pandémie. Très souvent spontanés ou parfois organisés en réseau, ces gestes solidaires sont utiles et réconfortants pour tous. Un grand merci !

Enfin, la vie associative si rayonnante dans notre commune, est provisoirement mise à l'arrêt. Dans une entité dynamique comme la nôtre, la liste des manifestations supprimées ou reportées est longue !

Vous l'avez bien compris : les conséquences sont fortes sur les plans personnel, affectif, économique, social, scolaire, etc. Je remercie toutes les personnes qui se sont investies et s'investissent encore pour contrer les conséquences de cette crise sanitaire. Je songe à l'ensemble du personnel médical, paramédical et du secteur hospitalier. Je pense aussi aux aides familiales, une fonction essentielle en milieu rural. Enfin, j'adresse également mes remerciements aux membres du secteur public qui n'ont pas arrêté de travailler pour garantir les services de base à la population.

A ce stade, il est encore difficile de déterminer ce qui va naître de cette épisode de crise sanitaire.

Mais je peux affirmer sans me tromper qu'il est capital de respecter scrupuleusement les étapes du déconfinement et les directives du Conseil national de Sécurité.

C'est notre seule garantie de pouvoir renouer avec la convivialité qui fait la marque de fabrique de notre commune !

Et pour conclure sur une note optimiste, l'été sera propice à la découverte ou à la redécouverte de notre région. On a pu le vivre ces dernières semaines : c'est une réelle chance d'habiter dans un cadre comme le nôtre. C'est notre patrimoine commun.

Chères Walhéroises, chers Walhérois, c'est dans des circonstances particulières que je vous souhaite du fond du coeur un été ensoleillé.



Etant et restant à votre écoute,

Christophe Bastin,
Votre dévoué Député-Bourgmestre,
0497 188 946

Résumé du Conseil Communal du 19 décembre 2019

1. Finances CPAS - budget 2020 service ordinaire et extraordinaire

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité d'approuver le budget 2020 du CPAS qui s'établit comme suit :

Service ordinaire :

Dépenses : 1.156.307,02 €
 Recettes : 1.156.307,02 €
 Solde : 0,00 €

Service extraordinaire :

Dépenses : 5.000 €
 Recettes : 5.000 €
 Solde : 0,00 €

Intervention communale : 361.000,00 €

2. Finances communales - budget 2020 service ordinaire et extraordinaire

Le Conseil Communal a décidé par 9 voix pour et 3 contre (Barreau J., Bouchat D., Clede F.), d'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2020 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	4.430.024,31 €	2.015.890,00 €
Dépenses exercice proprement dit	4.142.677,74 €	3.303.985,32 €
Boni / Mali exercice proprement dit	287.346,57 €	-1.288.095,32 €
Recettes exercices antérieurs	106.575,22 €	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	8.206,01 €	14.000,00 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	1.302.095,32 €
Prélèvements en dépenses	343.966,52 €	0,00 €
Recettes globales	4.536.599,53 €	3.317.985,32 €
Dépenses globales	4.494.850,27 €	3.317.985,32 €
Boni / Mali global	41.749,26 €	0,00 €

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	5.207.656,47 €	0,00 €	0,00 €	5.207.656,47 €
Prévisions des dépenses globales	5.101.081,25 €	0,00 €	0,00 €	5.101.081,25 €
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	106.575,22 €	0,00 €	0,00 €	106.575,22 €

2.2. Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	1.565.472,46 €	0,00 €	92.000,00 €	1.473.472,46 €
Prévisions des dépenses globales	1.565.472,46 €	0,00 €	92.000,00 €	1.473.472,46 €
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	361.000,00 €	19/12/2019 €
Fabriques d'église		
Onhayé	1.661,38 €	17/10/2019 €
Falaën	6.002,59 €	17/10/2019 €
Sommerie	3.909,77 €	21/11/2019 €
Serville	2.526,53 €	19/12/2019 €
Zone de police	236.171,56 €	Non voté
Zone de secours	176.399,23 €	Non voté
Autres (préciser)		

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

3. Plan Stratégique Transversal - PST

Le Conseil Communal décide à l'unanimité de :

- Prendre acte du Programme Stratégique Transversal tel que présenté par le Collège communal
- Procéder à sa publication conformément aux dispositions de l'article L1133-1 du CDLD et à la mise en ligne sur le site internet de la commune.
- Communiquer la présente délibération au Gouvernement wallon.

Le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

4. Mise à disposition de chalets, matériel de signalisation et de sécurité - détermination valeur locative

Vu sa décision du 21 novembre 2019 d'adopter un règlement sur la mise à disposition de matériel communal et prestations des services communaux ;

Considérant que la commune met à disposition de matériel de signalisation et de sécurité ;

Considérant que pour les associations, le transport et le montage des structures sont assurés par les services communaux, sauf convention contraire avec le demandeur et pour les citoyens, le transport est assuré par eux-mêmes ;

Considérant que cette mise à disposition et ce transport ont une valeur locative ;

Considérant que cette mise à disposition est un subside communal pour les associations et les citoyens ;

Considérant que cette valeur locative permet d'estimer le montant du subside octroyé ;

Vu sa décision du 23 octobre 2018 établissant le montant de la redevance pour les 2 hommes et le camion à 150 euros/heure et 80 euros par heure pour un véhicule et son chauffeur ;

Vu la communication du dossier au Directeur financier faite en date du 5 décembre 2019 conformément à l'article L1124-40 §1,3° et 4° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier en date du 5 décembre 2019 et joint en annexe ;

Sur proposition du Collège communal ;

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité de fixer comme suit le montant du transport et de la valeur locative du matériel prêté aux associations et aux citoyens :

Type matériel	Par 24h	Par week-end du vendredi au lundi
Panneau signalisation	2 €	4 €
Lampe clignotante	2 €	4 €
Barrière Nadar	2 €	4 €
Canon à chaleur	20 €	40 €
Cimaise	2 €	4 €
Location d'un chalet avec montage et démontage	40 € 10 € par jour supplémentaire	50 € 10 € par jour supplémentaire

5. Location publique terrain agricole à Sommière

Suite à la résiliation de la location à compter du 1^{er} mars 2020 de la parcelle de terrain sise à Onhay, 6^{ème} division, Sommière, en lieu-dit « Fosse de la Speche », paraissant actuellement cadastré section C, partie du numéro 48/A/5-P0000 et partie du numéro 45/D-P0000 pour une contenance approximative de soixante et un ares septante centiares (61 a 70 ca), le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- de remettre ladite parcelle de terrain en location publique sous le régime du bail à ferme;
- que le cahier des charges approuvé par le Conseil communal en sa séance du 19 septembre 2019 régira la présente location;
- de charger le Collège communal de l'instruction de ce dossier.

6. Bail de droit commun parcelle à Sommière

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- de marquer son accord sur le projet de bail de droit commun avec un loyer annuel initial de base de 918,63 euros concernant l'occupation de la parcelle sise à Sommière, cadastrée section C, numéro 39 pour 3 ha 86 a 58 ca;
- de charger le Collège communal de l'instruction du dossier.

7. DMF - vente parcelle n°250f12 rue René n°10 - accord de principe

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- de marquer un accord de principe sur la vente de la parcelle communale sise rue René n°10, cadastrée section D n°250f12, d'une contenance de 175 m² au prix de 25€ le m², soit 4.375€, avec la condition particulière d'une clause de "non aedificandi".
- De charger le Collège communal de solliciter le Comité d'Acquisition pour établir le projet d'acte de vente de la parcelle D 250f12.
- Le produit de la vente sera utilisé pour financer le service extraordinaire.
- Le dossier de décision définitif d'achat sera soumis au Conseil communal pour approbation.

8. Déchiqueteuse de branches - décision d'acquisition - mode de passation du marché

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité de procéder à l'acquisition d'une déchiqueteuse à branches au montant de 15.603,31 € HTVA et de passer par le marché du SPW.

9. Délibération générale pour l'application du Code de recouvrement des créances fiscales et non fiscales - Loi du 13.04.2019 (M.B. 30.04.2019)

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

■ Article 1^{er} :

Dans tous les règlements-taxes en vigueur et dont la période de validité est postérieure au 1^{er} janvier 2020 sont insérées les dispositions suivantes :

Dans le préambule :

Vu le Code des impôts sur les revenus 1992 ;

Vu la loi du 13 avril 2019 introduisant le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales ;

Dans l'article relatif au recouvrement de la taxe :

Les clauses relatives à l'enrôlement, au recouvrement et au contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, des Lois des 15 et 23 mars 1999, de l'Arrêté Royal du 12 avril 1999 et de la Loi-programme du 20 juillet 2006 ainsi que de la loi du 13 avril 2019 introduisant le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales.

- **Article 2 :** Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
- **Article 3 :** Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

10. Règlement-redevance sur la délivrance de conteneurs à puces et de papiers-cartons

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- **Article 1^{er} :** Il est établi, pour les exercices 2020 à 2025 inclus, une redevance pour communale sur la délivrance de conteneurs à puce réglementaires destinés à la collecte périodique des déchets ménagers et ménagers assimilés et les conteneurs pour papier/carton.
- **Article 2 :** La redevance est fixée comme suit, selon la contenance des conteneurs :

Contenance	Montant TVAC (livraison et puce comprises)
140 L	48 euros (Option serrure à 27 euros)
240 L	54 euros (Option serrure à 27 euros)
600 L	217 euros
1.100 L	324 euros
40 L	(1) 45 euros

(1) Ce conteneur sera vendu dans des circonstances exceptionnelles (isolé dans l'obligation de stocker le conteneur dans la cuisine).

Conteneur papier carton 240 L : 30 euros

- **Article 3 :** La redevance est due par le demandeur.

- **Article 4 :** La redevance est payable au comptant, contre remise d'une quittance.

- **Article 5 :** Le présent règlement annule et remplace le règlement-redevance voté par le Conseil communal le 23 octobre 2018.

- **Article 6 :** Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

- **Article 7 :** Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

11. Société Intercommunale AIEM - Assemblée Générale Statutaire du 21 décembre 2019

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée Générale statutaire du 21 décembre 2019 de l'AIEM;
- d'adresser une expédition de la présente résolution aux représentants communaux aux assemblées générales à charge pour eux de la rapporter telle quelle.

12. Fabrique d'église de Weillen - compte 2019

Le Conseil Communal a arrêté le compte 2019 de l'établissement cultuel de Weillen comme suit :

Recettes :	18.660,16€
Dépenses :	5.085,66€
Résultat :	13.574,50€
Intervention communale :	3.547,33€

13. Fabrique d'église de Serville - budget 2020

Le Conseil Communal a arrêté le budget 2020 de l'établissement cultuel de Serville, pour l'exercice 2020, comme suit :

Recettes :	12.005,27€
Dépenses :	12.005,27€
Résultat :	0,00€
Intervention communale :	5.526,53€

14. Décisions tutelle - information

Le Conseil Communal a pris acte des décisions de la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives approuvant les décisions du Conseil communal suivantes :

- Délibération du 17 octobre 2019 établissant une taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets assimilés à des déchets ménagers pour les exercices 2020 à 2025.
- Délibération du 17 octobre 2019 approuvant la modification budgétaire n°2/2019.

15. Questions d'actualité au collège communal du groupe politique ECI

Interpellation écrite de M. Dimitri Bouchat conseiller communal ECI

Contrôle des émissions pour l'antenne GSM d'Anthée

Les appareils de mesure du champ électromagnétique seront-ils fonctionnels à la mise en route prévue cette fin d'année ? En l'absence de mesure, le principe de précaution ne devrait-il pas prévaloir ?

Je rappelle à cet égard votre engagement à mesurer le rayonnement après installation pour vérifier s'il ne dépasse pas le rayonnement annoncé et ce de manière permanente.

Le Président informe M. Bouchat que l'opérateur a confirmé que la mise en route n'était pas encore programmée. Le Bourgmaster a contacté l'ISSEP au sujet de l'acquisition d'un appareil de mesure de rayonnement. L'ISSEP l'a informé qu'il n'est pas nécessaire de faire des mesures permanentes, que le placement de l'appareil sur une durée d'une semaine était suffisant. L'ISSEP va faire l'acquisition de ce type d'appareil et accepte de le mettre à disposition de la commune.

Occupation logement de transit

En séance parlementaire du gouvernement wallon du 19 novembre 2019, vous vous inquiétiez du sans abris et de la saturation des logements de transit. Pouvez-vous nous informer de la situation à Onhay ? De combien de logement LUTI disposons nous ? L'occupation est-elle conforme aux règles en la matière ? Dès lors que vous êtes adepte de la supra communalité, des liens existent-ils pour la mise à disposition de logements de transit entre communes limitrophes qui en seraient dépourvue ou saturée ?

- **1** Cadre légal
Arrêté du gouvernement wallon du 19 juillet 2007 et du 23 mars 2012 qui s'inscrit dans le code wallon du logement.
- **2** Concrètement à Onhay
Deux logements de transit :
1. Un logement à Falaën 2 chambres rue des Hayettes
2. Un logement à Anthée 3 chambres rue des australiens 3
- **3** Critères d'attribution
• Pour deux types de public : personnes ou ménages en situation suivante

- Victime d'un événement calamiteux
- Sans abri
- Dans une situation de crise (conflits conjugaux...)
- Occupant d'un logement inhabitable
- Obligation de rédiger une convention d'une durée de 6 mois une fois renouvelable.

Donc :

- Pas de contrat de bail mais une convention
- Pas de loyer mais une indemnité de 20% des revenus de la personne ou de ses économies
- Obligation d'assurer un accompagnement social pendant l'occupation du logement. Il est assuré par l'assistante sociale de proximité du PCS.
- C'est le collège communal qui donne son accord pour l'occupation du logement.

- **4** Accompagnement social par l'assistante sociale de proximité du PCS
Un dossier individuel est ouvert dès la première demande
Un accompagnement hebdomadaire est assuré par l'assistante sociale et autant de fois que le nécessite la situation.

a. Provenance des demandes

Les demandes peuvent provenir des communes avoisinantes et même plus large de n'importe quelle commune de la Wallonie.

Des demandes sont même formulées par la Société Wallonne du Logement de Charleroi.

Question orale M. Francis Cléda

M. Cléda s'inquiète de l'accessibilité aux conteneurs à verres enterrés situés place H. Collignon à Onhay pendant les festivités.

Le Président informe M. Cléda que les conteneurs resteront accessibles et qu'il est prévu de placer 2 autres nouveaux conteneurs à un autre endroit du village.

Question orale M. Julien Barreau

Certaines communes transfèrent le PCS dans le giron CPAS, ce qui leur permet d'obtenir un subside supplémentaire pour le chef de projet.

Le Président informe M. Julien Barreau que la commune reçoit déjà un subside pour le chef de projet.

Résumé du Conseil Communal du 19 décembre 2019

1. Conseil Communal des Enfants (CCE)/Renouvellement partiel des membres

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité de prendre acte de la nouvelle composition du CCE avec 7 nouveaux membres.

2. Procédure de cession avec la Dinantaise - Fontaine de Viet

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- de marquer son accord sur la reprise de la propriété du sol par acte authentique à passer par le Comité d'Acquisition d'Immeubles étant une cession sans stipulation de prix par la Dinantaise à la Commune de la parcelle sise à Onhay (1^{ère} division), rue Fontaine Viet, cadastrée en nature de « chemin », D 107/F pour 25 a 45 ca ;
- de marquer son accord sur la cession des équipements d'infrastructure ;
- de faire réaliser la réparation des trottoirs et des abords rue Fontaine de Viet par le personnel communal dès signature ;
- de charger le Collège communal de l'instruction de ce dossier.

3. Acquisition parcelle sise à Onhay, cadastrée section A n°30A2 - accord de principe

Le Conseil Communal a décidé à 10 voix pour et 2 abstentions (Cox G., Papart R.) :

- de marquer un accord de principe sur l'acquisition d'une parcelle sise à Onhay, cadastrée section A n°30A2 d'une contenance de 11a 19ca, qui permettrait de créer une maison communautaire médicale, une résidence service ou tout autre projet collectif.
- de charger le Collège communal d'instruire ce dossier.

4. Location parcelle de terrain à Weillen cadastrée section C, n°38/E/partie d'une contenance de 1 ha 66 - décision de louer sous le régime du bail de droit commun

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la location du terrain sous le régime du bail de droit commun, les frais d'acte étant à charge du preneur ;
- de lancer une publicité suffisante et adéquate (site Internet, P'tit Walhérois, valves communales et à Weillen et écrire aux personnes qui se sont manifestées) ;
- la location du terrain s'effectuera par voie de soumission en fonction des critères d'attribution approuvés par le Conseil Communal le 21 novembre 2019 ;
- Les offres devront être rentrées pour le 15 avril 2020 à 12 heures.

5. Centrale d'achat relative à la réalisation de Rapports de Qualité des Terres (RQT) par un expert agréé - décision d'adhérer à la centrale d'achat du BEP

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- **Article 1** : d'adhérer à la centrale d'achat relative à la rédaction de rapports de qualité des terres par un

expert agréé à mettre en place par le BEP et de signer la convention d'adhésion à ladite centrale d'achat ;

- **Article 2** : de verser au BEP la participation financière forfaitaire prévue à l'art 2.3. de la convention d'adhésion
- **Article 3** : de notifier la présente délibération au BEP ainsi que la convention d'adhésion ;
- **Article 4** : de soumettre la présente décision d'adhésion à la tutelle.

6. Plan HP - Avenant à la convention de partenariat 2014-2019 - Prolongation convention

Le Conseil Communal a décidé, à l'unanimité, d'approuver le remplacement de l'article 14 de la convention 2014-2019 du Plan Habitat Permanent par le texte suivant :

"Art.14-Durée de la convention : la présente convention prend cours le 1er janvier 2014 et se termine le 31 décembre 2020".

7. Placement d'un abri pour les voyageurs à Anthée - approbation type d'abri, montant de l'intervention communale et convention

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- de marquer son accord sur le type d'abri pour les voyageurs à l'arrêt « Eglise », Place Dr Jacques à Anthée, en direction de Dinant, ainsi que sur le montant de l'intervention communale de 1.261,79€ TVA comprise, soit 20% du montant des travaux.
- de souscrire la convention suivante avec l'O.T.W. pour l'abri à installer.

8. Convention de collaboration concernant l'aide juridique aux communes à passer avec la Province de Namur

Le Conseil Communal a décidé par 11 voix pour et 1 abstention (Papart R.) :

- De faire appel aux services d'un juriste de la Province de Namur pour nous aider à traiter certaines questions juridiques hors matière urbanisme, population et RGPD ;
- D'approuver la convention de collaboration ci-annexée.

9. Convention de mise à disposition de gobelets réutilisables - approbation

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- **Article 1** : d'approuver l'acquisition de 5000 gobelets réutilisables.
- **Article 2** : de valider le projet de convention relative à la mise à disposition de gobelets réutilisables.

10. Modification du règlement-taxe suite à la dématérialisation de la délivrance des documents administratifs

Considérant la volonté de la commune de dématérialiser la délivrance de documents administratifs ;

Considérant que la commune a fait l'acquisition d'une solution informatique qui permet la mise en place d'un guichet électronique ;

Considérant que le guichet électronique permet aux citoyens d'obtenir toute une série de documents électroniques ;

Considérant que les frais facturés à la commune pour le guichet électronique sont forfaitaires et ne dépendent pas du nombre d'utilisateurs et de demande ;

Considérant que la commune doit permettre au citoyen de choisir le mode de délivrance de documents, soit au guichet sous support papiers, soit sous format électronique ;

Considérant que la délivrance de documents sous format papier engendre des coûts pour la commune et qu'il convient donc de maintenir un taux pour ces documents papiers ;

Considérant la proposition du Collège communal de promouvoir l'utilisation du guichet électronique en proposant aux citoyens d'obtenir les documents électroniques gratuitement,

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité de délivrer gratuitement les documents délivrés par le guichet électronique.

11. Contentieux Commune d'Onhay/Etat belge - Réforme des services de secours - Action conjointe en justice - Autorisation

Le Conseil Communal a décidé, par 9 voix pour et 3 abstentions (Barreau J., Bouchat D., Cléda F.) :

Article unique : d'autoriser le Collège communal à ester en justice contre l'Etat belge, en la personne de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, devant le Tribunal de première instance de BRUXELLES, au fonds, à l'effet de contraindre l'Etat belge à réparer le dommage résultant du retard et de l'absence d'exécution de l'article 67, alinéa 2 de la loi du 15 mai 2007, relative à la sécurité civile, en vue de prendre en charge l'ensemble des surcoûts liés à la réforme des services de secours, qui ne seraient pas adéquatement compensés par les dotations fédérales de base et complémentaires.

12. Zone de secours DINAPHI - approbation dotation communale 2020

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- D'approuver, pour l'exercice 2020, la dotation de la Commune d'Onhay à la Zone de Secours DINAPHI au montant de 176,399,23€, soit 1,79% ;
- De transmettre la présente délibération à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, à Monsieur le Commandant de zone et à Monsieur le Comptable spécial de zone.

13. Zone de police Haute-Meuse - approbation budget 2020

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité d'approuver le budget 2020 service ordinaire et service extraordinaire de la zone de police Haute-Meuse qui s'établit comme suit :

Service ordinaire :

Dépenses : 11.571.477,17 €
 Recettes : 11.571.477,17 €
 Solde : 0,00 €

Service extraordinaire :

Dépenses : 962.000,00 €
 Recettes : 962.000,00 €
 Solde : 0,00 €

14. Zone de police Haute-Meuse - approbation dotation communale 2020

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité d'approuver le montant de la dotation pour l'année 2020 pour la commune d'Onhaye qui s'élève à 236,171,57 €.

La présente décision est envoyée pour approbation au gouverneur.

15. Fabrique d'église de Falaën - compte 2019

Le Conseil Communal a arrêté le compte de l'établissement culturel de Falaën, pour l'exercice 2019, comme suit :

Recettes :	12.636,11 €
Dépenses :	8.703,24 €
Résultat :	3.932,87 €
Intervention communale :	3.798,76 €

16. Fabrique d'église de Weillen - budget 2020

Le Conseil Communal a arrêté le budget de l'établissement culturel de Weillen, pour l'exercice 2020, comme suit :

Recettes :	11.370,63 €
Dépenses :	11.370,63 €
Résultat :	0,00 €
Intervention communale :	6.776,27 €

17. AISDE - assemblée générale

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 05 mars 2020 de l'intercommunale AISDE
- de charger ses délégués à cette Assemblée Générale de se conformer à la volonté majoritaire exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 21 novembre 2019
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

18. Décisions tutelle - information

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité de prendre acte des décisions de la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives approuvant les décisions du Conseil communal suivantes :

- approbation délibération du Conseil communal du 19 décembre 2019 établissant une redevance pour la délivrance des conteneurs à puce réglementaire destinée à la collecte des déchets ménagers et ménagers assimilés et des conteneurs pour papiers/cartons.
- approbation délibération du Conseil communal du 19 décembre 2019 pour l'application du Code de recouvrement des créances fiscales et non fiscales aux règlements-taxes en vigueur dont la période de validité est postérieure au 1er janvier 2020.
- Réformation délibération du Conseil communal du 19 décembre 2019 arrêtant le budget 2020.

19. Questions d'actualité au collège communal du groupe politique ECI

Interpellations écrites M. Dimitri Bouchat et M. Julien Barreau, conseillers communaux ECI.

Stop béton

Le Ministre Borsu s'est exprimé sur le stop béton qui consistera à freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050, il s'agit à court terme de poursuivre les objectifs suivants :

- Réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025.
- Préserver au maximum les surfaces agricoles.
- Maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant.
- Localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants (urbains, ruraux ou périurbains) situés à proximité des services et transports en commun.
- Restaurer la biodiversité.

L'aménagement du territoire est intimement lié au développement économique de notre commune.

Avons-nous une idée précise des zones disponibles aménageables à proximité immédiates ou dans les noyaux d'habitat ?

Ces données connues, peut-on raisonnablement estimer l'évolution de la population dans notre commune ?

Dès lors que la rareté des terrains disponible serait avérée à court, moyen terme, étant entendu que les délais d'approbation visant à modifier la destination d'une zone au plan de secteur sont très long, ne serait-il pas opportun de solliciter la CCATM, de la même manière que nous l'avons fait pour réfléchir à l'extension de l'habitat dans

les zones protégées ou affectées de points de vue remarquables, en vue d'initier un outils prédictif de l'extension de l'habitat et définir par exemple des zones d'enjeu communal prioritaires à mettre en oeuvre en réponse au « stop béton » ?

Réponse du Collège communal

Ressources dont dispose encore la Commune :

- Terrains à bâtir dans des zones plus urbaines comme Sommière, Falaën, Weillen et Gérin. Un projet est actuellement à l'étude sur Sommière visant la construction de 13 habitations sur une parcelle de 47 ares 64 centiares.
- Terrains à bâtir dans des zones plus sensibles comme Serville (Quartier St-Pierre, rue Maurice Ney, rue du Grand Maieur et rue des Mines) qui feront l'objet d'une étude par la CCATM en collaboration avec l'asbl Plus Beaux Villages de Wallonie. Le groupe de travail débutera l'étude dans la 1ère quinzaine de mars ;
- Il existe encore 1 ZACC sur Falaën, 2 sur Onhaye, 1 sur Sommière et 1 sur Anthée.

En outre, il n'est pas exclu de pouvoir construire des immeubles à appartements multiples sur 2 niveaux ou avec éventuellement un 3ème engagé dans le toit, en restant attentif à prévoir des zones de jardin ou d'espaces collectifs verts.

La mise en oeuvre des ZACC pourrait s'inspirer du travail réalisé par la CCATM sur les zones urbanisables sensibles mais il s'agira de densifier l'habitat : des lots d'une superficie de 5 ou 6 ares, constructions mitoyennes, petits immeubles à appartements multiples...

Le Collège veille également au respect de la biodiversité et impose très souvent, lors de la délivrance des permis d'urbanisme, la plantation de haies, voire d'arbres de moyenne à haute tige d'essence régionale. Le Ministre Borsu a déclaré en janvier 2020 qu'un groupe d'experts serait constituer d'ici peu. Ce groupe sera chargé d'analyser, quantifier et de monitorer l'étalement urbain. Le Ministre mentionne également qu'une révision du plan de secteur serait prévue. Mais les indemnités à verser risquent de grever les finances des Communes et d'augmenter le prix des parcelles restant à bâtir ...

L'idéal est d'attendre le compte-rendu du groupe d'experts pour définir, voire peaufiner une ligne de conduite.

Le Président pense comme M. Dimitri Bouchat qu'il est opportun de solliciter l'avis de la CCATM, ce qu'il fera.

Arrêt garde pompier

La Cour du travail de Bruxelles a récemment donné raison aux pompiers volontaires dans le duel qui les opposait à la ville de Nivelles. Ils réclamaient une indemnité financière pour les gardes prestées à domicile. La Cour accorde une allocation de garde à domicile prévue dans le statut pécuniaire mais pas à 100%. La rémunération s'élèverait aux environs d'un euro de l'heure.

A l'heure où nous devons approuver la dotation à la zone Dinaphi, il nous semble important de revenir sur cet arrêt et les conséquences financières qu'il pourrait avoir in fine sur le budget communal.

Pouvez-vous, Monsieur le président de la zone, nous informer de ce que cet arrêt pourrait avoir comme conséquence financière sur le budget de la zone ? Les pompiers volontaires vont-ils faire droit à cette jurisprudence et devons-nous y faire face ? Devons-nous attendre un effet rétroactif ?

Avez-vous déjà pu en estimer la charge salariale ?

Réponse du Collège communal

Le Président informe M. Bouchat qu'actuellement il n'y a pas de jugement, mais des procédures en cours à Couvin et Ciney. Il faudra attendre les décisions de justice avant d'agir.

Stop plastique

Intégration de l'Arrêté du Gouvernement wallon portant interdiction de l'usage de certains ustensiles en plastique à usage unique dans les établissements ouverts au public (M.B. 27.09.2019)

<http://lenvironnement.wallonie.bellegis/dechets/deg044.htm>

L'arrêté dont question prévoit :

Art. 2. § 1^{er}. A partir du 1^{er} janvier 2021, l'usage des ustensiles en matière plastique à usage unique suivants est interdit :

- a) dans tous les établissements ouverts au public :
 - 1° les récipients pour boissons en polystyrène expansé, avec ou sans couvercle ;
 - 2° les couverts, les baguettes et les bâtonnets mélangeurs pour boissons ;
 - 3° les pailles, sauf si elles constituent un dispositif médical au sens de la réglementation fédérale relative aux dispositifs médicaux ;
 - 4° les récipients en polystyrène expansé, avec ou sans moyen de fermeture, utilisés pour contenir des aliments généralement consommés dans le récipient, et destinés à être consommés immédiatement, sur place ou à emporter, sans autre préparation ;
 - 5° les assiettes ;
 - 6° les tiges en plastique fixées aux ballons de baudruche destinés à des consommateurs, les mécanismes de ces tiges, et les ballons de baudruche équipés de ces tiges et mécanismes ;
- b) dans le cadre du fonctionnement propre des autorités régionales, ainsi que de leurs événements :
 - les récipients en plastique à usage unique pour le service de boissons ;
- c) dans le cadre d'événements soumis à autorisation : les récipients en plastique à usage unique pour le service de boissons, à moins que ceux-ci ne fassent l'objet d'une collecte sélective en vue de leur recyclage.

Par établissement ouvert au public on entend tout établissement ou lieu, ouvert ou délimité par une enceinte, accessible au public, y compris si cet accès est limité à certaines catégories de personnes, et où sont fournis des biens ou services à titre gratuit ou onéreux ;

Nous pouvons donc en conclure que dès janvier 2021, les ustensiles à usages unique seront proscrits dans notre administration, écoles et lors des diverses festivités.

Si nous sommes satisfaits de voir enfin le projet gobelets aboutir, nous nous inquiétons de la mise en oeuvre de l'AGW au vu des délais nécessaires pour conclure un projet pourtant simple.

Des mesures ont-elles déjà été prises dans notre administration et nos écoles ?

Nous nous interrogeons sur l'opportunité de mettre à disposition des cendriers jetables allant à l'encontre même du signal donné par cet arrêté.

Ne serait-il pas utile de prévoir un plan de communication à destination de l'administration, des écoles et des associations en vue d'anticiper cette nouvelle réglementation ?

Quelle sera l'attitude du collège communal en matière de contrôle et de répressions éventuels ?

Ne serait-il pas opportun de disposer d'un règlement communal en vue de normaliser l'usage des ustensiles plastique à usage unique lors des manifestations en intégrant déjà l'échéance du 1^{er} janvier 2022, qui étendra l'interdiction au matériel de restauration en plastique à usage unique destiné au service d'aliments préparés ?

Si les délais de mise en oeuvre paraissent effectivement lointains, nous pensons qu'il est utile d'anticiper cette mesure par rapport aux grosses manifestations organisées sur le territoire en vue de laisser un temps d'adaptation aux acteurs concernés ainsi avertis.

Réponse du Collège communal

Pour les écoles, il n'y a plus aucun contenant jetable qui est utilisé.

Pour les cendriers jetables, ce sont des cendriers réutilisables, cette opération initiée par le PCS permet d'éviter que des mégots se retrouvent dans l'environnement.

Pour le plan de communication, il sera fait par l'échevine de la communication quand le dossier des gobelets réutilisables sera terminé.



La seconde guerre mondiale à Serville

En mai 1940, l'artillerie lourde défendant le passage de la Meuse est en position à l'orée du bois vers Gérin. Dans l'Allée de Tilleuls, un convoi français est attaqué par un avion allemand et une bombe explose dans un coin de la pâture en face de l'église. Sans doute protégée par les arbres, celle-ci ne subit aucun dégât. En revanche, les vitres de l'école volent en éclat. Dans l'énorme trou, au retour des réfugiés, des vaches et chevaux morts au milieu des combats, y seront enterrés. Malheureusement, six soldats français paieront de leur vie ces premiers jours de guerre.

Ils seront rassemblés dans le cimetière où leurs tombes seront constamment fleuries jusqu'au moment de leur rapatriement.

Après la victoire de 1945, le souvenir des résistants tués lors des combats de la libération à Dinant sera perpétué par un monument. Celui-ci est constitué d'une pierre gravée. Elle est apposée sur la façade de l'église

à gauche de l'entrée. Chaque année se déroulait une cérémonie d'hommage avec la participation de l'Armée Secrète et d'anciens combattants.

Des rues furent également baptisées de leurs noms : Gilbert CLEDA, Maurice NEY et Emile TOUSSAINT. Sur la plaque, on ajouta le décès de Palmyre VINCENT, victime civile de la Luftwaffe en mai 1940.

Propos recueillis par Philippe Thiange

Source : Recherches Walhéroises numéro 33

Si l'histoire locale vous intéresse, n'hésitez pas à devenir membre du cercle « Autour du Floyon ». Vous recevrez deux fois par an notre bulletin d'informations et vous serez informé de toutes nos activités (conférence, exposition, visites...).

Une rubrique réalisée en collaboration avec Autour du Floyon ASBL - Cercle d'histoire locale www.autourdufloyon.be

Maison du Tourisme

Le nouveau guide est sorti de presse !



Edité par la Maison du Tourisme Vallée de la Meuse Namur - Dinant, ce petit guide bien pratique détaille toutes les activités dans la vallée. Et elles sont nombreuses! Châteaux, croisières, sports doux ou extrêmes, visites découvertes, jeux, saveurs de terroir, événements majeurs...

Imaginé et conçu comme un support d'informations pratiques, le guide est diffusé gratuitement aux visiteurs. On le trouve au bureau d'accueil de Dinant, dans les offices du tourisme et syndicats d'initiative de la région, mais également dans les hébergements et attractions touristiques de la vallée.

L'occasion de (re)découvrir votre Vallée de la Meuse et surtout de la faire connaître à vos amis et votre famille.

Information :
Maison du Tourisme Vallée de la Meuse Namur - Dinant
Avenue Colonel Cadoux, 8
Tél. : 082 222 870 - info@mtnamurdinant.be

Suivez-nous sur notre page Facebook : Vallée de la Meuse - Tourisme

Vous organisez un évènement ? Faites-le nous savoir ! Afin d'avoir un agenda le plus complet possible, la Maison du Tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant a besoin de vous ! Vous organisez une brocante, un concert, un festival, un marché artisanal ou de Noël, un grand feu, une chasse aux oeufs, une marche... ? Envoyez-nous vos infos (coordonnées, prix, lieu, date, heures et un visuel) sur info@mtnamurdinant.be



2A, RUE DES HAYETTES à 5522 FALAËN
(à côté de la salle "Les Echos de la Moline")

Ouverture :
le mercredi de 14h à 16h
le dimanche de 10h à 12h

Inscriptions (validité illimitée) :
Adultes 4€ - Jeunes 3€

Prêts (gratuit pour les jeunes scolarisés dans l'entité de Onhaye) :
Adultes 0.50€ - Jeunes 0.35€

Frais de retards par livre et par quinzaine :
Adultes 0.50€ - Jeunes 0.35€

Jeux :
Tout public 0.5€ par jeu et par quinzaine

Téléphone: **082/610 130**
Site web: **WWW.LABIB.ONHAYE.BE**
f BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE ONHAYE

Nos lecteurs ont aimé :
1- Leila Slimani: Le pays des autres
2- Vanessa Springora: Le consentement
3- Victoria Mas: Le bal des folles

La commune d'Onhaye se lance dans le zéro déchet !

En tant que commune zéro déchet, nous devons nous engager avec l'ensemble des forces vives locales : commerces, écoles, services communaux, associations... et citoyens !

En quoi consiste le « Zéro déchet » ?

C'est une démarche collective permettant de réduire la production de déchets et d'économiser les ressources naturelles en favorisant les circuits courts, l'emploi et le lien social à l'échelon local.

Et concrètement ...

La commune, accompagnée par l'intercommunale BEP Environnement, va mener différentes actions « éco-exemplaires » au sein de l'administration, avec des sensibilisations à la prévention du gaspillage alimentaire pour le personnel communal et une action de réduction des emballages grâce à laquelle les bouteilles en plastique seront remplacées par des gourdes.

La réduction des emballages jetables sera soutenue via une action incitant les citoyens à venir avec leurs contenants réutilisables dans les commerces, sur le marché hebdomadaire et le marché du terroir mensuel. Un appel aux commerçants et artisans « partenaires » est prévu dans ce cadre.

Du côté des écoles, le Conseil communal des enfants va réfléchir à un projet collectif de calendrier de l'aveut « zéro déchet ». Enfin, la nouvelle donnerie prévue en décembre, sera l'occasion d'encourager les foyers à organiser des fêtes de fin d'année durables.

Cette opération « Commune zéro déchet » a pour but de faire de la commune d'Onhaye un véritable exemple parmi les communes wallonnes qui ne sont pas encore engagées dans le zéro déchet.

A l'horizon 2020, la Ministre wallonne de l'environnement entend plafonner la production de déchets à 100 KG par habitant.

Plus d'informations : Administration communale d'Onhaye : Patrice Cornil - environnement@commune-onhaye.be



Administration Communale d'Onhaye : AVIS - ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de reconnaissance avec expropriation de la zone d'activités économique dénommée « Parc d'activités économiques d'Anthée »

Le Collège communal d'Onhaye informe la population qu'il soumet à enquête publique le dossier de demande de reconnaissance avec expropriation introduit par l'opérateur BEP EXPANSION ECONOMIQUE afin de développer la zone d'activités économiques dénommée « Parc d'Activités économiques d'Anthée », suivant les dispositions du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques et de son arrêté d'exécution du 11 mai 2017. L'enquête publique est organisée du lundi 15 juin 2020 au mardi 14 juillet 2020 inclus.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 09 juin 2020	Le 15 juin 2020	ADMINISTRATION COMMUNALE D'ONHAYE Rue Albert Martin 3 5520 Onhaye Le 14 juillet 2020 à 11h	Collège Communal d'Onhaye Rue Albert Martin 3 5520 Onhaye

Durant cette période, le dossier peut être consulté au Service Urbanisme à l'Administration Communale d'Onhaye, rue Albert Martin 3 à 5520 Onhaye, en se présentant au service Population, tous les jours ouvrables de 8h30 à 12h et le mercredi de 13h00 à 16h ou le samedi matin de 09h à 11h30 sur RDV à prendre 24h à l'avance au 082 665 752. Le port du masque est obligatoire. Du gel désinfectant est mis à la disposition des citoyens.

Les réclamations et observations sont à adresser par écrit au Collège communal d'Onhaye :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Albert Martin 3 à 5520 Onhaye;
- par courriel : urbanisme@commune-onhaye.be;
- par télécopie : 082 646 307;
- par remise à Madame Valérie BAUDRY, service Urbanisme, rue Albert Martin 3 à 5520 Onhaye en se présentant au service Population avec port du masque obligatoire.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Enquête Publique – ZAE Anthée.

A peine de nullité, les envois sont identifiés, datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 14 juillet 2020 à 11 h à La Maison Communale, Service Urbanisme, rue Albert Martin 3 à 5520 ONHAYE.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame Valérie BAUDRY, dont le bureau se trouve à 5520 Onhaye, rue Albert Martin 3 – Service Urbanisme.

Par le Collège

Le Directeur Général
Luc GREGOIRE

Le Député-Bourgmestre
Christophe BASTIN



SPRL Arbotil
Parcs & Jardins
Entreprise spécialisée en abattage et élagage

Grégoire Tilmant **0479 34 71 59**
gregoire.tilmant@hotmail.be

- Abattage et démontage dangereux
- Taille et entretien des arbres
- Déboisement
- Rognage de souches
- Bois de chauffage
- Taille de haies
- Plantations
- Création et entretien de pelouses
- Création et entretien de parcs et jardins

SD AUTOMOBILES
Stéphane Detaillé



Spécialiste en BMW et toutes marques

- ✓ Entretien
- ✓ Réparation
- ✓ Service climatisation
- ✓ Service pneus
- ✓ Diagnostique électronique

0476 35 26 76 Chée de Dinant 151 F
5537 Anthée
detaillé.stephane@gmail.com



ESPACES asbl - FORMATIONS 2020
CISP agréé Région Wallonne

Vous cherchez un emploi... Venez vous former !

Pour que chacun puisse élargir son horizon professionnel, l'asbl ESPACES, agréée comme Centre d'Insertion Socioprofessionnelle par la Région wallonne, organise des formations à l'attention des demandeurs d'emploi inoccupés de plus de 18 ans.

Depuis près de 35 ans, ESPACES, implanté à Ciney et dorénavant à Anthée, est reconnu comme acteur incontournable dans le paysage de la FORMATION; il propose 4 filières :

- Maçonnerie, gros-œuvre et rénovation
- Parachèvement : peinture et plafonnage
- Travaux forestiers
- Services aux personnes



Nos principaux points forts pour revendiquer une formation de qualité sont : méthodes d'apprentissage adaptées aux adultes, pratique professionnelle sur chantiers, contenu de formation en lien avec le monde de l'emploi, suivi pédagogique et social individualisé, accompagnement dans le projet post formation & recherche d'emploi, équipe de professionnels dynamique, gratuité des formations, navettes organisées de la gare de Ciney et de notre bureau d'Anthée vers le centre de formation.

Prendre RV pour s'inscrire en formation places disponibles pour entrée immédiate en **maçonnerie et travaux forestiers :**
083/21 50 13
0478/21 55 11
082 64 47 62
www.espaces.be notre page 

Agenda

DATE	ACTIVITE	LIEU	ORGANISATION
26 juin	Marché du terroir	Place H. Collignon	Plan de Cohésion sociale
10 juillet	Marché du terroir	Place H. Collignon	Plan de Cohésion sociale
14 août	Marché du terroir	Place H. Collignon	Plan de Cohésion sociale
11 septembre	Marché du terroir	Place H. Collignon	Plan de Cohésion sociale
19 septembre	Donnerie « spéciale sport »	Complexe sportif et associatif Miavoye	Plan de Cohésion sociale
24 septembre	Balade d'automne + repas <i>(sous réserve d'autorisation suite aux mesures COVID19)</i>		Amicale des Seniors
9 octobre	Marché du terroir	Place H. Collignon	Plan de Cohésion sociale

NEW Stage Foot été à la carte

Activités de 9 à 16h - Garderie 8h à 17h
Réduction à la semaine à partir 2eme
2 collations - assurance - attestation mutuelle et fiscale
Pique-nique à emporter pour le repas de midi

A la semaine 95 €

Pour qui ?
Ouvert à tout joueur né entre 2003 à 2015

A la journée 25 €

Quand ?
Semaine 1 : du 6 au 10 juillet
Semaine 2 : du 13 au 17 juillet
Semaine 3 : du 20 au 24 juillet
Semaine 4 : du 27 au 31 juillet

A la demi-journée 15 €

A la séance 1H15 8 €

Nos formateurs te proposeront 4 thématiques au choix chaque jour allant : dribble, finition, techniques, passe, parcours talent ...

inscriptions : www.cdfonhaye.be

Encadrement par des formateurs diplômés
Renseignements : rtj@cdfonhaye.be / leveque.david.22@gmail.com

LIEU : Stade Jean Mathieu
Rue du Forbot n°32
5520 Onhaye

1 MENU À OPTION POUR 2 NUMEROS D'URGENCE

En danger ?

1 Appelez le 112 ou le 101 et Ecoutez le message

2 Faites votre choix 1 ou 2

3 Restez en ligne 112 101

www.112.be

Profitez des avantages qui vous attendent en dehors des murs de votre bureau !

2 LICENCES BUSINESS VOUS PERMETTRONT DE :

- Passer des appels (internes/externes)
- Chatter ainsi que la fonction group chat
- Lancer une visioconférence
- Partager votre écran et vos documents
- Consulter le statut de vos collègues (en ligne, absent, occupé, en conférence) en temps réel

Dorénavant, il vous est possible de travailler n'importe où et n'importe quand !

DÉCOUVREZ LES AVANTAGES DU SMART WORKING



ESSAYEZ WILDIX

7 JOURS GRATUITS

La mobilité du travail est également le moyen le plus efficace pour gérer vie privée / vie professionnelle. Elle amène de la flexibilité dans le cas de congé parental et réduit drastiquement les arrêts maladie.

Sans oublier que cela réduit les frais de bureau (et les émissions de CO2 !).

Pour profiter de ces bénéfices (et plus encore), vous avez besoin d'un système vous permettant de travailler depuis votre domicile de la même manière que si vous étiez au bureau, tout en assurant une sécurité sans faille.

100% FLEXIBLE

Toutes les fonctionnalités sont accessibles en un clic depuis le navigateur de votre ordinateur ou de votre smartphone, et sont 100% sécurisées.

Comment votre business évoluerait-il si vos employés avaient la capacité de travailler aussi bien depuis leur domicile qu'au bureau?

Avec le Smart Working, la productivité de vos employés augmentée de 15 à 20%.

57% des employés qui utilisent le Smart Working sont plus épanouis dans leur travail que ceux qui travaillent uniquement depuis leur bureau.

78% des managers considèrent le télétravail comme le moyen le plus efficace, hors salaire, pour retenir les talents au sein de leur société.

Pour une démo ou plus d'informations
0800 26 372 | info@artelecom.cloud | www.artelecom.cloud

Solidarité Walhéroise

Dans ces temps compliqués, l'Asbl Solidarité Walhéroise garde son lieu d'être plus que jamais. De nombreuses familles, suite à la pandémie du coronavirus et de ses conséquences, se retrouvent dans des situations précaires et peinent à joindre les deux bouts.

Nous tenons à rappeler aux habitants de l'entité qui ont des problèmes financiers et des fins de mois compliquées que notre local est ouvert tous les 1^{er} et 3^e mardi du mois où ils peuvent recevoir des colis alimentaires.

Attention changement d'horaire, la distribution commence à 10 h (au lieu de 9h30) jusque 12 h.

Vous êtes les bienvenus, mais nous vous demandons de vous munir d'un masque buccal et de tenir une distance suffisante de 1.5 mètre entre vous. Une personne à la fois a accès dans le local.

Pour pouvoir continuer cette aide à la population Walhéroise et pour pouvoir faire des colis avec des aliments variés et équilibrés, nous avons besoin de généreux donateurs. Vu les restrictions sanitaires actuelles, il nous est impossible de faire une collecte caddie, comme les autres années. Les personnes désireuses de nous soutenir, peuvent nous aider en déposant des vivres chez le Père François ou le Père Lambert ou en téléphonant chez Madame D. Thomas au 082 699 515. Pour un don financier, un numéro de compte: «Solidarité Walhéroise» BE78 0004 5894 4786.

Appel aux bénévoles et bienvenue à vous qui souhaitez donner un coup de main à la distribution et à la collecte de vivres.

Un grand merci pour vos soutiens précieux par le passé et pour le futur. Prenez surtout bien soin de vous et de votre entourage. Courage, en respectant les consignes émises par le Conseil National de la santé et les indications des autorités sanitaires locales, nous vaincrons ce virus et nous pourrons à nouveau avoir une vie sociale qui nous est si nécessaire.

Le Comité de l'Asbl Solidarité Walhéroise

Marché des Produits du Terroir

Reprise du Marché des Produits du Terroir sur la Place d'Onhaye le vendredi 26 juin de 17h00 à 19h00

Suite aux différentes procédures du déconfinement, l'administration communale réorganise le Marché des Produits du Terroir, avec une palette de producteurs et artisans de notre région. Vous pourrez découvrir des produits du terroir. Pour le plaisir de tous, saveurs et délices seront au rendez-vous! Un avant-goût: foie gras, fromages, liqueurs de fruits et de fleurs, nougats et pains d'épices, bière, poulet bio, fruits et légumes...

Afin d'éviter la propagation du coronavirus, des dispositions sanitaires seront prises pour vous garantir de passer un bon moment en toute sécurité. Merci de les respecter strictement.

Nous vous invitons à vous munir d'un masque lors de votre passage.

Pour les mois suivants, nous adoptons la formule du deuxième vendredi de chaque mois:

le 10/07, le 14/08, le 11/09 et le 9/10. Informations: Sabrina Ciarmoli: 0491 613 981

Une initiative du Plan de Cohésion Sociale, en concertation avec les producteurs locaux.

La navette rurale : plus de 400 trajets et 120 utilisateurs en 2019

La navette rurale est un service public mis à la disposition de la population de la commune d'Onhaye. C'est une solution alternative pour résoudre en partie vos problèmes de mobilité.

Le service s'adresse à toute personne de la commune d'Onhaye ayant **des difficultés pour se déplacer à un moment donné dans sa vie.**

Il rencontre de plus de plus de succès auprès de la population walhéroise !

Les personnes utilisatrices sont prises et reconduites à leur domicile. Les déplacements couvrent un rayon maximum de 150 km aller-retour.

Vous pouvez faire appel à ce service pour différents déplacements : vos démarches administratives, un rendez-vous médical, sportif, culturel ou tout simplement pour faire vos courses.

La navette rurale circule du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00. Le coût est de 35 cents du km et 75 cents la 1/2h d'attente entamée.

Réservation 48h00 à l'avance, auprès de Sabrina CIARMOLI au 082 61 04 27 ou au 0491 61 39 8

N'hésitez pas à faire appel à ce service !

La navette rurale : on recrute des chauffeurs

On recrute des chauffeurs !

La navette rurale est un service public mis à la disposition de la population de la commune d'Onhaye. C'est une solution alternative pour résoudre en partie vos problèmes de mobilité.

Elle rencontre de plus de plus de succès auprès de la population walhéroise grâce à son caractère simple et facile d'accès ainsi que la fiabilité du service.

Vous souhaitez vous aussi rendre service? Voici les conditions pour devenir chauffeur :

1. Donner un peu de votre temps en fonction de vos disponibilités
2. Être couvert sur le plan de responsabilité civile
3. Vos frais de voiture sont couverts

Si vous êtes convaincu, venez rejoindre l'équipe de chauffeurs !

Contact : 0491 61 39 81 ou 082 61 04 27

Une initiative conjointe du Plan de Cohésion Sociale (PCS) de l'administration communale d'Onhaye et du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).



Syndicat d'Initiative

Bonjour à tous,

Nous traversons une période difficile, avec cette crise qui nous touche... dans notre santé et dans notre vie de tous les jours...

Aussi, il ne nous est pas facile de devoir vous faire part des décisions que nous avons prises pour les organisations du S.I. de cette année et pour le bien de tous.

En effet, nous sommes au regret de devoir supprimer notre second «Apéro Walhérois» du 20 juin et les festivités prévues pour nos 40 ans du 19 juillet à Weillen et dans la foulée, notre Balade des Sources de septembre, nous semble fort compromise... la fin du confinement n'est pas encore prévue et la prudence doit être la meilleure conseillère.

En résumé, toutes nos activités de cette année seront remises à l'an prochain, en espérant que ce foutu virus sera bel et bien complètement éradiqué, faites attention à vous, respectez les directives officielles... il en va de votre santé et de celle des vôtres... et c'est ce que nous avons de plus cher.

Portez vous bien et à bientôt pour de nouvelles aventures avec votre S.I.

Nous restons accessible via téléphone et internet... nos itinéraires balisés sont à partager... et à découvrir mais en famille et en respectant les consignes officielles.

Comité de jumelage

Chères Walhéroises,
Chers Walhérois,

Voici presque trois mois que nous flirtons avec la pandémie du Coronavirus et ses conséquences comme les barrières de sécurité. Prudemment, nous passons en déconfinement en sachant que la crise sanitaire est toujours présente.

Comme vous pouvez découvrir sur les photos représentant le Protocole d'Amitié et la Charte de Jumelage entre Onhaye et Le Tholy. Ceci se passait en 1981 et dans un an, nous fêterons les 40 ans d'amitié avec les Cafrancs chez nous.



Aussi, le comité de jumelage se prépare à cette grande fête pour accueillir nos jumeaux et leur proposer de belles activités en espérant que le Covid-19 sera maîtrisé. De toute façon, nous vous tiendrons au courant.

Au plaisir de se revoir bientôt masqué ou démasqué.

Soyons prudent et prenons soin de nous et des autres.

Pour le Comité,
Luc Hendrickx



C'était notre message du 13 avril sur les réseaux sociaux... au jour d'aujourd'hui... voici des infos du Syndicat d'initiative...après deux mois de confinement...

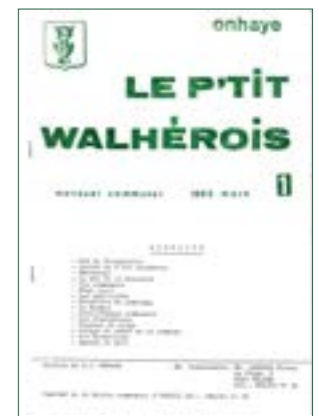
Le temps et l'expérience engendrent « La prudence » un proverbe italien...

Dès le début de la crise du 'Coronavirus', nous vous avons prévenu de notre décision d'annuler nos deux grands événements de cette année, le second apéro Walhérois du 20 juin 2020 et les 40 ans du SI le 19 juillet à Weillen. Ce ne fut pas chose facile au vu de l'avancement des projets...mais le bon sens nous a donné raison...Laissons le temps à notre monde de se remettre de cet avertissement...

Car cette crise sera sans doute le détonateur à changer notre façon de voir la Vie.

Nous avons à coeur de réaliser de grandes et belles festivités pour cet anniversaire...

Cette seconde organisation se voulait être une grande fête autour du SI, de ceux qui l'ont créé, de son histoire, de son passé, de ses activités et réalisations au fil de toutes ces années passées mais aussi tournée vers le futur.



Ce n'est que partie remise et on peut d'ores et déjà dire que cela permettra sans doute à encore mieux fêter ces 40 années de vie au sein de notre commune, notre futur...



Chers Spectateurs Walhérois,

« Mais que diable allait-on faire dans cette galère ? »
(Molière «Les Fourberies de Scapin »)

Nous faisons toutes et tous face à une pandémie particulière et difficile à vivre. L'Arlequin Walhérois est dans une position « Pause » que vous pouvez comprendre dû au respect des barrières de sécurité qui sont en vigueur. Mais nous gardons la flamme du Vaudeville.

Dès que la crise sanitaire le permettra, nous repasserons en mode « Action » et nous vous tiendrons au courant de la suite du programme.

Dans l'attente de vous revoir... prenez bien soin de vous et des vôtres.

Avec l'amitié des membres de la troupe l'Arlequin Walhérois.

Lucky Régisseur

Travaux de voirie

Travaux de voirie à Anthée, Fter et Ostermerée



Un chantier de voirie vient de s'achever rue Nassaut (Anthée), rue Maurice Ney (Ostermerée), route de Falaën, rue du Grand Maieur et rue des Mines (Fter). Il s'agit de travaux de rénovation (revêtement) et d'amélioration (pose d'éléments linéaires).

La coordination et la supervision technique étaient assurées par le Service Technique Provincial en étroite collaboration avec le service travaux de la commune d'Onhaye. Merci aux riverains pour leur compréhension pendant la mise à l'arrêt du chantier durant la période de confinement.

Arnaud Gérard
Echevin des Travaux

La pratique du fauchage tardif

Petit rappel: la commune d'Onhaye respecte les prescriptions du fauchage tardif.

Nous recevons encore beaucoup de questions à ce sujet. La réglementation est stricte. En premier passage, nous fauchons une bande d'un mètre maximum, à l'exception des carrefours et endroits dangereux. En fin de saison, nous passerons en fauchage intégral des accotements et des talus. L'objectif est de préserver la biodiversité de nos campagnes, tout en respectant la sécurité des usagers de la route.



Funérailles Willems - Leroy sprl
Funérariums à Dinant, Falmignoul, Hastière et Anthée
rue Saint-Jacques, 290 - 5500 Dinant
082 / 22.27.87
www.willems-leroy.be

Chez Sylvie
Création florale
0486 11 46 96
www.chezsylvie.be
Du mardi au samedi de 15h à 17h
16 rue bonair - Onhaye



ROYAL CERCLE SPORTIF ONHAYE

- UN CENTRE DE FORMATION RECONNU (LABEL D'EXCELLENCE 3*** ACFF)
- 3 NOUVEAUX TERRAINS DONT UN SYNTHETIQUE
- DES FORMATEURS DIPLOMES ET PASSIONNES
- DES ACTIVITES ADAPTEES A PARTIR DE 4 ANS, ENCADREES PAR UNE PSYCHOMOTRICIENNE

N'hésitez pas à nous contacter : leveque.david.22@gmail.com
Adresse du stade : 5520 ONHAYE, Rue du Forbot 32



Royal Cercle Sportif Onhaye Centre de Formation Royal C.S.Onhaye

Mérites Sportifs 2019-2020 : appel à candidatures

Malgré les circonstances actuelles qui ont écourté les saisons sportives, nous avons tout de même décidé de mettre à l'honneur nos sportifs. Donc cette année encore, le comité d'attribution des mérites sportifs de la commune d'Onhaye se réunira prochainement afin de sélectionner les lauréats pour la saison 2019-2020.

Pour rappel, quatre catégories sont récompensées : la catégorie sport individuel, la catégorie sport collectif et la catégorie espoir. Enfin, un prix est attribué à un bénévole, un comitard ou un organisateur de la vie sportive walhéroise, il s'agit du prix coup-de-coeur.

Vous pouvez dès lors, si vous le souhaitez, déposer votre candidature pour l'un de ces prix.

N'hésitez pas à la faire parvenir à l'administration communale d'Onhaye (échevinat des sports) ou via mail à l'adresse suivante : helene.rouyre@gmail.com. Celle-ci doit décrire le palmarès et/ou les qualités sportives du club ou de la personne, avec un petit mot d'explication.

La remise des prix se fera dans le courant du mois de septembre, en fonction aussi des circonstances actuelles. La date vous sera communiquée ultérieurement. L'échéance pour le dépôt de candidature est arrêtée au 30 juillet 2020.

Rouyre Hélène
Echevine des sports

STAGES D'ÉTÉ AU COMPLEXE SPORTIF et ASSOCIATIF DE MIAVOYE

Suite aux décisions communiquées lors du CNS du mercredi 3 juin, les différentes semaines de stages organisées en juillet et en août par l'Asbl du Complexe sportif et Associatif, ainsi que par Latitude Sports sont maintenues.

Pour respecter les directives du protocole des activités de vacances, des ajustements au niveau organisationnel ont dû être apportés.

Vous retrouverez toutes les informations concernant les stages sur le site internet des Asbl ou sur leur page Facebook.



Le Service Accueil Temps Libre accueille vos enfants de 2,5 à 12 ans avant et après les cours, le mercredi après-midi, ainsi que lors des Journées Pédagogiques et des congés scolaires (Complexe sportif et associatif de Miavoye).

MERCREDI APRES-MIDI

Diverses activités sont organisées tous les mercredis après-midi de 12h30 à 18h et sont centralisées dans l'implantation scolaire d'Ohhaye.

Un transport en car des enfants des 3 autres implantations est assuré à la demande des parents.

Trois ateliers différents sont organisés :

- 1/ La psychomotricité pour les enfants de 2,5 ans à 5 ans : pendant 1h, les petits bouts de maternelle peuvent se défouler sur un parcours psychomotricité et sont encadrés par Mme Ornella Haux
- 2/ Les enfants à partir de la 2^e primaire peuvent apprendre l'anglais de manière ludique en compagnie de Mme Béatrice Wairy (3 groupes en fonction du niveau).
- 3/ Un atelier détente (jeux, atelier créatif, cuisine, lecture de contes, animations diverses...) est également organisé pour tous les enfants de 2,5 à 12 ans.

Chaque enfant est libre de participer à une seule activité ou de combiner psychomotricité/atelier détente ou Anglais/atelier détente.



JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Lors des Journées Pédagogiques, des activités ont été organisées dans les implantations d'Anthée, Ohhaye, Sommière ainsi qu'au Complexe sportif et associatif de Miavoye.

Lors de cette année scolaire, nous avons continué à diversifier les thèmes et activités pour ces journées notamment au niveau culturel.

Voici les thèmes qui ont donc été organisés pour ces 5 journées :

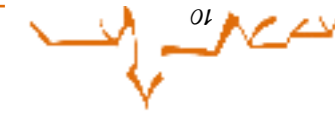
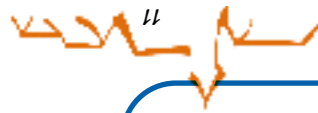
10/10/2019 - Thème : LA BOULANGERIE MOBILE

Durant cette journée dans l'école d'Anthée, les 80 enfants présents ont pu apprendre l'histoire du pain et ensuite confectionner eux-mêmes leur pain qu'ils ont pu reprendre chez eux, en partenariat avec l'Asbl Circomédie de Fleurus.



21/11/2019 - Thème : JOURNÉE SPORTIVE

Les 80 enfants de maternelle et de primaire présents ont pu pratiquer différents sports au Complexe sportif et associatif de Miavoye.



PROGRAMME RENTRÉE SCOLAIRE

Pour la rentrée scolaire 2020-2021, les activités reprendront le mercredi 2 septembre 2020.

Voici les activités prévues :

- Psychomotricité pour les 2,5 à 5 ans de 13h30 à 14h30 et 14h30 à 15h30 (groupes en fonction de l'âge et des inscriptions)
- Atelier détente: de 13h30 à 15h30 (jeux, atelier créatif, cuisine, lecture de contes, animations diverses...)
- Cours d'Anglais : 1^{er} groupe (débutants) de 13h30 à 14h20 - 2^e groupe de 14h20 à 15h10 Possibilité d'un 3^e groupe de 15h10 à 16h en fonction des inscriptions. Uniquement à partir de la 2^e primaire. Reprise du cours le mercredi 16 septembre.

Le nombre de groupes et les horaires des différents ateliers pourront être adaptés en fonction des inscriptions. Transport en car des enfants des implantations d'Anthée, Falaise et Sommière vers Ohhaye sur demande.

Pour tout renseignement complémentaire ou inscription, vous pouvez contacter Mme Marina VERBRUGGEN, au 082 665 751 ou marina.verbruggen@commune-ohhaye.be

Nathalie LEKUX
Echevine de l'ATL
Marina VERBRUGGEN
Coordinatrice ATL

13/02/2020 - Thème : CARNIVAL

Diverses activités sur le thème du carnaval étaient organisées, les 80 enfants présents ont pu également venir déguisés. L'après-midi, ils ont assisté au spectacle du magicien Monte-Cristo pour leur plus grand plaisir.



10/02/2020 - Thème : ACTIVITÉS CRÉATIVES ET SPORTIVES

Cette journée, qui a rassemblé 35 enfants de maternelle au Complexe sportif et associatif de Miavoye, leur a permis de se divertir avec diverses activités créatives et sportives.



L'AIDE DU CHIEN

Cette journée a rassemblé 80 enfants de maternelle et primaire au Sportzone de Sommière et était animée par l'Asbl Pedagog de Fernel-mont. Des activités ludiques et pédagogiques destinées aux enfants avec la participation de chiens spécialement sélectionnés et éduqués.



05/12/2019 - Thème : APPRENTISSAGE ET ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT À

Rue de Bouvignes 2 - 5523 SOMMIÈRE

Tél. : 082 22 20 02

2 classes maternelles

dont 1 en immersion anglaise

2 classes primaires

dont 1 en immersion anglaise

Horaires

• Accueil dès 7h15

• Cours de 8h30 à 12h05 et de 13h30 à 15h20

• Accueil jusque 18h - Jusque 13h le mercredi

• Le mercredi de 12h30 à 18h, accueil centralisé à l'école d'Onhaye.

Transport en car possible sur demande.

Nos différentes activités tout au long de l'année



Princesses, Spiderman, Harry Potter, Mario, Luigi... ils étaient tous présents pour fêter le carnaval à l'école de Sommière.



Cette année, nous avons mis à l'honneur les grands-parents en les invitant à une après-midi jeux de société en classe.
Les parties terminées, nous sommes tous retrouvés autour d'un délicieux goûter de Noël!



Le 6 décembre, le grand Saint s'est arrêté à l'école de Sommière pour déposer bons livres et tickets de cinéma aux enfants sages!

École communale de Sommière



Le 4 octobre, les élèves de maternelle ont découvert la maison de la Pataphonie.



Le 6 décembre, saint Nicolas nous a rendu visite et nous a apporté un superbe cadeau. Une journée à la grande Marelle (centre récréatif à Loverval).



A l'occasion de la marche parrainée d'Halloween, nous avons réalisé un costume effrayant. Nous nous sommes même transformés en « Momie ».



Pour le plaisir des petits et des grands aussi, le spectacle de Garga Myelle nous a émerveillés. Merci saint Nicolas!



Solidaires avec les enfants malades, nous sommes venus en pyjama à l'école le 13 mars



Un tourbillon de couleurs composé d'arrosoirs, fleurs et abeilles ont égayé l'école de Sommière
Suite à la découverte des carnavales populaires de notre pays, les enfants de maternelle ont décidé de créer leur propre thème « le carnaval des fleurs ».

Comme le veut la tradition, les enfants de maternelle de l'école de Sommière ont partagé la galette des rois. Le moment le plus excitant était de savoir qui trouverait la fève pour être couronné! Le petit roi a été désigné et a pu choisir sa reine mais chut, c'est un secret...



Le 6 décembre, le grand Saint s'est arrêté à l'école de Sommière. Les parties terminées, nous sommes tous retrouvés autour d'un délicieux goûter de Noël!



3 classes maternelles - 4 classes primaires

Horaires

- Accueil dès 7h15
- Cours de 8h30 à 12h05 et de 13h30 à 15h20
- Accueil jusque 18h - Jusque 12h45 le mercredi
- Le mercredi de 12h30 à 18h, accueil centralisé à l'école d'Onhaye.

Tél.: 082 64 62 17

Rue Abbé Dujardin 16A - 5520 ONHAYE

École communale
d'Onhaye

Nos différentes activités tout au long de l'année



Cette fois-ci, pour la Chandeleur, les élèves se sont à nouveau rassemblés pour cuisiner et déguster de bonnes crêpes. Ensuite, ils ont réalisé un bricolage sur le thème du carnaval.



Dans le cadre du projet « Ose le Vert », les élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année ont constitué des nichoirs et des mangeoires.

Avant le congé de Noël, les élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année se sont associés lors d'une après-midi ludique afin de réaliser des gâlettes et des cartes de vœux.



Les classes de 6^e primaire ont réalisé des projets-devoirs. Une fois par mois, l'élève devait préparer un travail qui lui plaisait et le présenter à la classe.

L'investissement et la créativité de nos élèves ont été mis à l'honneur dans les couloirs de l'école.



Les 1^{ères} et 2^e primaire d'Onhaye se sont rendus à la Cabriole. Chacun a pu se mettre dans la peau d'un amérindien le temps d'une journée.

1 classe maternelle - 2 classes primaires

Horaires

- Accueil dès 7h15
- Cours de 8h30 à 12h05 et de 13h30 à 15h20
- Accueil jusque 18h - Jusque 12h35 le mercredi
- Le mercredi de 12h30 à 18h, accueil centralisé à l'école d'Onhaye.

Tél.: 082 69 96 04

Rue de la Gare 5 - 5522 FALAËN

École communale
de Falaën

Nos différentes activités tout au long de l'année



Au mois de novembre, les élèves de 1^{ère}, 2^e et 3^e primaire sont allés visiter le musée des Beaux-Arts de Bruxelles dans le cadre du projet "Patrimoine revisité". Ils ont pu découvrir quelques toiles de Maîtres et en saisir la sensibilité par l'observation. De retour en classe, les enfants ont réalisé une œuvre collective basée sur le patrimoine de leur village. Il était donc évident pour nos artistes en herbe de représenter le Château-ferme de Falaën, en deux dimensions.

Au final, cette belle réalisation collective est allée garnir une des salles du musée, mais sans visiteurs pour l'y admirer par faute de confinement.

selon.



Le lundi 8 octobre, nous avons voyagé au cœur de la maison de la Pataphonie. Nous avons pu traverser de nombreux pays afin d'expérimenter une multitude d'instruments fabriqués à l'aide de matériaux de récupération. Ce fut une chouette expérience.



Dès la fin de l'hiver, au moment où la nature sort lentement de sa léthargie, il était grand temps pour les classes de 1^{ère}, 2^e et 3^e primaire de se mettre en route, en vue de récolter la sève de bouleau.

Armes d'une foreuse, d'un long tuyau et d'une bouteille vide, les petits gourmands ont eu le bonheur de pouvoir goûter ce nectar prélevé de notre généreux arbre. Il est certain que ce breuvage aidera notre corps à éliminer tous les excès alimentaires de cet hiver.

École communale
de Falaën



Cette année, les élèves de 5^e et 6^e année se sont rendus en classe de neige à Leysin. Durant une semaine, ils ont pu découvrir de nouveaux horizons, s'initier au ski et visiter divers musées.

Quelle belle aventure !

École communale d'Anthée

Rue Abbé Piret 1 - 5520 ANTHEE

Tél : 082 68 89 43

Tél. accueil extrascolaire : 0484 257 633

2 classes maternelles - 3 classes primaires

Horaires

• Accueil dès 7h15

• Cours de 8h30 à 12h05 et de 13h30 à 15h20

• Accueil jusque 18h - Jusque 12h35 le mercredi!

• Le mercredi de 12h30 à 18h, accueil centralisé à l'école d'Onhaye.

Transport en car possible sur demande.

Nos différentes activités tout au long de l'année



A l'occasion d'Halloween, les accueils et les 1^{ère} maternelle ont réalisé des petits muffins aux différents parfums. Le tout en forme de squelette, araignée, citrouille.... Quel régal!



Lors d'une leçon sur l'Armistice, les grands de l'école d'Anthée ont pu découvrir une véritable trace du passé de la guerre 14-18: une couverture de l'armée américaine distribuée au début de la guerre par la Croix Rouge belge, souvent enroulée et attachée avec 2 sangles sur le dessus du sac à dos. Elle appartenait à Joseph Alcide Morette qui venait d'une famille de 5 frères, tous partis volontairement et tous rentrés. Joseph est revenu blessé à la jambe et a reçu 3 médailles qu'il a dû payer. Il a bénéficié d'une petite pension d'invalidité de guerre.



L'école d'Anthée est restée fidèle à sa réputation et a pu former un magnifique cortège d'Halloween, plusieurs villageois nous ont accueillis et les enfants ont pu récolter quelques bonbons. Mais rassurez-vous, chez nous, les petits monstres sont tous gentils et ne jettent pas de mauvais sorts!



Les enfants ont pu, grâce à cet objet, imaginer les conditions dans lesquelles se trouvaient les soldats, la couverture ne ressemble pas vraiment à celles que nous trouvons aujourd'hui dans nos canapés.

Selon eux, elle est très fine et elle « gratte ».

Comme chaque année, tous les enfants sages d'Anthée ont rencontré saint Nicolas. Cette année, il leur a offert une séance cinéma pour voir le film « Abominable » ainsi qu'une après-midi récréative. Un grand merci à saint Nicolas.



Dans le courant du mois d'octobre, les 2^e et 3^e maternelle ont pu s'initier à l'éveil artistique au travers de la découverte du peintre Mondrian.



En avant la musique! Les enfants d'Anthée étaient heureux de retourner à la Maison de la Pataphorie car ils ont pu y découvrir des sons surprenants, des instruments avec des matériaux de récupération assez étonnants! Ils ont voyagé en Pataphorie, ce pays imaginaire où tout est musique.



Signé : les 2^e et 3^e maternelle

Être bien dans son corps est essentiel. Mais connaissons-nous bien notre corps? C'est ce que nous avons appris lors de plusieurs ateliers de manipulation comme reconstituer des visages avec différents matériaux, contourner le corps, imaginer des visages ...

Signé : les 2^e maternelle



Beaucoup d'exercices et d'amusement au bowling de Saint Servais.



Cette année, le grand pirate du pacifique avait caché un trésor dans l'école. Nous voilà partis pour une grande chasse au trésor dans l'école. Une fois le trésor trouvé, nous avons tout partagé entre les petits moussaillons.



Une journée « découverte du monde des Indiens » à La Cabriole pour les enfants de 1^{ère} et 2^e primaire d'Anthée.



Cette année, les enfants ont pu dépasser leurs limites et essayer à la course à pied grâce à « Je cours pour ma forme ». Certains se sont trouvés une nouvelle passion, d'autres étaient simplement fiers d'être arrivés jusqu'au bout. Une belle expérience qu'ils n'oublieront pas!

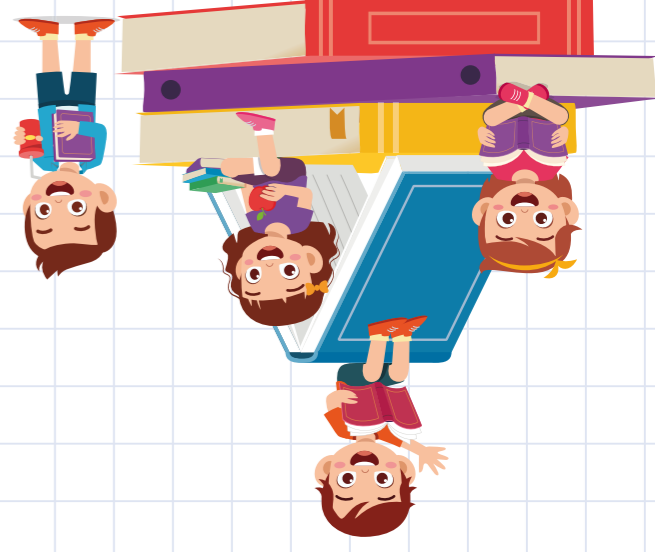
Quelle école ? QUE SE PASSE-T-IL DANS NOTRE

Sachez seulement que nous continuerons à faire de notre mieux pour vous accueillir dans un esprit familial et chaleureux.

Mesdames, Messieurs, Chers parents, Madame Lekeux, chevine de l'enseignement, et moi-même tenions à vous communiquer, en cette période si particulière, nos remerciements. Merci à vous, chers parents, de nous avoir fait confiance, d'avoir continué à échanger avec les titulaires de classe, d'avoir permis à l'école de s'immerger dans vos foyers afin de maintenir un rythme scolaire à vos enfants.

Merci à notre équipe pédagogique d'avoir mis tout son cœur dans la rédaction des dossiers de travail et dans le maintien de la communication avec les parents. Merci aussi aux enseignants et aux accueillantes extrascolaires d'avoir réalisé une chouette vidéo (accessible sur <https://youtu.be/wMEdbxvBs>) ainsi qu'un montage Power Point pour le retour des élèves à l'école.

Merci aux accueillantes et au personnel d'entretien qui ont dû adapter leur travail dans le respect des mesures d'hygiène imposées. Nous osons espérer que lorsque viendra le mois de septembre, les conditions de rentrée seront différentes de celles que nous vivons actuellement. Malheureusement, nous n'avons pas de boule de cristal...



PACTE POUR L'EXCELLENCE
ENSEIGNEMENT

Inscrit dans la dynamique du

Caroline Fallay
Directrice



nos partenaires

De 17h à 19h sur RDV

FALAIEN, LE 25 AOÛT
ANTHÉE, LE 26 AOÛT
ONHAYE, LE 27 AOÛT
SOMMIÈRE, LE 28 AOÛT



Enhayes

LE CIVISME AU COEUR
DES APPRENTISSAGES.
OSONS LE VERT !

Sommiers

IMMERSION ANGLAISE
DÈS LA 3È MATERNELLE

Anthée

UNE ÉCOLE RÉNOVÉE,
SPACIEUSE ET
COLOREE

Falaën

LE POTAGER DES
APPRENTIS SAGES



Les écoles communales d'Enhayes
DES ÉCOLES QUI BOUGENT

Le P'tit Wallon Spécial enregistrement

Juillet 2020



Éditrices responsables : M^{mes} Nathalie Lekeux et Caroline Fallay

Réalisation et impression : CARP Imprimerie - Philippeville - 071 662 128